

## Comment définir le niveau d'apprentissage de l'enfant ?

L'encadré ci-contre précise ce que l'enfant doit, au minimum, être capable de faire pour s'inscrire dans le niveau 2 ou niveau 3.

**Par défaut, si l'enfant ne remplit pas les conditions du niveau 2, il doit être positionné en niveau 1.**



Si votre enfant réalise son test de niveau à la Piscine municipale de la Cholière (Orvault) : un document préétabli par la Ville vous sera directement remis à l'issue du test.

Si votre enfant effectue ce test dans une autre commune, munissez-vous de ce document et faites le compléter par les maîtres –nageurs de l'établissement.

**NOM-PRENOM DE L'ENFANT :** .....

.....

**DATE DU TEST DE NIVEAU :** .....

**RESULTAT :**

Niveau 1 :

Niveau 2 :

Niveau 3 :

**Signature et cachet :**

**NIVEAU 2 – « GRENOUILLE » :**

- ✓ Enfant qui sait se déplacer avec du matériel (ex : frite) et est en capacité d'aller dans le grand bain, mais qui ne maîtrise pas encore les mouvements de nage
- ✓ Objectif du stage de niveau 2 : apprendre à se déplacer sur une distance de 10 m en grande profondeur, sans matériel.

**NIVEAU 3 – « ORQUE » :**

- ✓ Enfant autonome dans le grand bain et qui se déplace sans matériel.
- ✓ Objectif du stage de niveau 3 : apprendre à se déplacer sur une distance de 25 m en nage ventrale (crawl ou brasse) et dorsale.

☺ Si vous souhaitez que votre enfant effectue son test de niveau (gratuit) à la Piscine municipale de la Cholière, sachez que des créneaux sont réservés à cet effet :

- PERIODE SCOLAIRE : samedi 14h30-15h et 16h45-17h45 ; dimanche 8h-12h15
- VACANCES SCOLAIRES : lundi au samedi 14h30-16h et 17h30-18h15 ; dimanche 8h-12h15